



Procès-Verbal

Réunion du conseil syndical

Le lundi 19 février 2024 – 18H00

Sous la présidence de Madame Claudine TAVEL

Lieu : Salle du Conseil Municipal / MAIRIE –
Bâtiment les *Marronniers*

Présents :

Mesdames : Claudine TAVEL — Danielle REGOLINI – Jennifer COLIN

Messieurs : Frédéric MANTEL – François CHARPINE - Guy ROZEL - Alexandre FAUGE– Jérémy ZUCCHERO

Excusée :

Madame : Odile GELIN

Absents :

Madame : Eliane BEAUSSIER

Monsieur : Alexis COLLIOT

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre FAUGE est désigné secrétaire de séance.

Quorum : 6 Présents : 8 Excusés : 1 Absents : 2 Nombre de Pouvoirs : 0

ORDRE DU JOUR :

Arrêt du procès-verbal du Conseil Syndical en date du 18 janvier 2024.

1. Finances

1. Approbation du Compte de Gestion 2023
2. Approbation du Compte Administratif 2023
3. Affectation des Résultats
4. Adoption du Budget Primitif 2024
5. Demande de subvention pour rampes PMR
6. Demande de subvention pour réfection éclairage école élémentaire

2. Ressources Humaines

1. Convention d'adhésion au service de médecine préventive

3. Questions diverses

=====

Madame la Présidente présente le procès-verbal du dernier conseil syndical aux membres du conseil, aucune remarque n'a été formulée.

Arrêt du procès-verbal du Conseil Syndical en date du 18 janvier 2024.

Décision du Conseil Syndical : Le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2024 est arrêté à l'unanimité.

✓ VOTE

POUR	8
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	8

I Finances

1. Approbation du Compte de Gestion 2023

Madame la Présidente donne la parole à Madame Danielle REGOLINI Vice-Présidente en charge des finances.

L'approbation du compte de gestion, qui constitue la restitution des comptes par le comptable public à l'ordonnateur, doit obligatoirement précéder l'adoption du compte administratif.

Pour l'année 2023 : il présente :

- En fonctionnement un excédent de 116 113,94 €
- En investissement un excédent de : 50 385,92 €

Compte tenu des résultats 2022 reportés :

36 285,41 € en fonctionnement
-148 782,02 € en investissement

Les résultats de clôture de 2023 sont les suivants : **Excédent de fonctionnement : 152 399,35 €**
Déficit d'investissement : 98 396,10 €

Le conseil est invité à se prononcer sur ce compte de gestion 2023.

Décision du Conseil Syndical : Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

✓ VOTE

POUR	8
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	8

4a. Participation des communes 2024

Madame la Présidente présente la répartition des dépenses de fonctionnement 2023 (491 200 €) qui se fait au prorata du nombre d'élèves par commune (307 élèves en totalité) soit 1 600 € par élèves.

Pour l'investissement, la somme globale reste identique à celle de l'année dernière soit 140 000 €.

Et présente le tableau suivant :

Répartition par commune 2024

	Nombre d'élèves			Fonctionnement 491 200 €	Investissement 140 000 €	TOTAL 631 200 €	
	élem	mat	total				
Novalaise	133	85	198	316 800.00 €	101 623.20 €	418 423.20 €	
	147	56	203	334 860.00 €	101 623.20 €	436 573.20 €	pour mémoire 2023
Aiguebelette	1	2	3	4 800.00 €	6 654.20 €	11 454.20 €	
	1	2	3	4 950.00 €	6 654.20 €	11 604.20 €	pour mémoire 2023
Gerbaix	23	12	35	56 000.00 €	11 946.20 €	67 946.20 €	
	20	12	32	52 800.00 €	11 946.20 €	64 746.20 €	pour mémoire 2023
Marcieux	15	7	22	35 200.00 €	5 723.20 €	40 923.20 €	
	11	7	18	39 600.00 €	5 723.20 €	45 323.20 €	pour mémoire 2023
Nances	30	19	49	78 400.00 €	14 053.20 €	92 453.20 €	
	34	16	50	82 500.00 €	14 053.20 €	96 553.20 €	pour mémoire 2023
Aux/pour info	0	0	-				
	202	105	307	491 200.00 €	140 000.00 €	631 200.00 €	

4b. Participation à verser à l'OGEC pour l'année scolaire 2022-2023

Madame la Présidente rappelle que la participation globale à l'OGEC sera collectée par le SIVU auprès des communes membres et reversée à l'OGEC selon le tableau présenté ci-dessous.

Le coût par élève est recalculé à partir des dépenses de fonctionnement 2023

Reversement OGEC pour l'année scolaire 2023-2024

Communes	Nb élèves par commune	Elémentaire			Maternelle			Total général par commune
		Elémentaire	Coût par élève	Total	Maternelle	Coût par élève	Total	
Novalaise	22	12	370 €	4 440 €	10	1 210 €	12 100 €	16 540 €
Gerbaix	12	7	370 €	2 590 €	5	1 210 €	6 050 €	8 640 €
Nances	15	9	370 €	3 330 €	6	1 210 €	7 260 €	10 590 €
Marcieux	5	4	370 €	1 480 €	1	1 210 €	1 210 €	2 690 €
Aiguebelette	4	3	370 €	1 110 €	1	1 210 €	1 210 €	2 320 €
Reversement global	58	35	370 €	12 950 €	23	1 210 €	27 830 €	40 780 €

4c. Vote du Budget Primitif 2024

Madame la Présidente donne la parole à Madame Danielle REGOLINI Vice-Présidente chargée des finances qui présente projet de budget primitif pour cette année 2024.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 929 343,25 € pour le fonctionnement (3.25 % d'augmentation par rapport à 2023).
- 269 340,10 € pour l'investissement

En fonctionnement, il prévoit une augmentation des fournitures scolaires par élève de 35 € à 39 €. Des séances d'animation à la bibliothèque. Une demande complémentaire nous parvient pour l'achat de livres aux élèves de CM pour 500 €.

Pour l'investissement, 86 000 € sont prévus notamment pour :

- un lave-vaisselle et une fontaine à eau pour la cantine,
- des peintures à l'école (couloirs et bureau),
- le démoussage du toit de l'école élémentaire,
- des rampes d'accès pour les deux classes niveau inférieur de l'école maternelle,
- le renouvellement éclairage,
- des PC portables et visualiseurs pour les classes d'élémentaires,
- des jeux extérieurs (vélos maternelle, tables de ping-pong et babyfoot).

Le conseil est invité à se prononcer sur le projet de budget 2024 tel que présenté.

Décision du Conseil Syndical : Le budget primitif 2024 est approuvé à l'unanimité.

✓ VOTE

POUR	8
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	8

5. Demande de subvention pour rampes PMR

Madame la Présidente indique que des travaux permettant de faciliter l'accessibilité aux enfants en situation de handicap à l'intérieur de l'école maternelle (5 220 €) et sous le préau de l'école élémentaire (5 100 €) sont envisagés.

Pour l'ensemble de ces travaux, Madame la Présidente souhaite solliciter différentes subventions, les plus hautes possibles à l'Etat, à la Région et au Département.

Le conseil est invité à se prononcer sur la demande de subvention pour les rampes de PMR.

Décision du Conseil Syndical : La demande de subvention pour les rampes PMR est approuvée à l'unanimité.

✓ VOTE

POUR	8
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	8

6. Demande de subvention pour réfection de l'éclairage de l'école élémentaire

Des travaux sont prévus pour le remplacement des luminaires existants par des luminaires à source LED dans l'espace de restauration (6 530.66 €) et à l'extérieur de l'école élémentaire (5 741.18 €).

Pour l'ensemble de ces travaux, Madame la Présidente souhaite solliciter différentes subventions, les plus hautes possibles à l'Etat, à la Région et au Département.

Le conseil est invité à se prononcer sur la demande de subvention pour la réfection de l'éclairage de l'école élémentaire.

Décision du Conseil Syndical : La demande de subvention pour la réfection de l'éclairage de l'école élémentaire est approuvée à l'unanimité.

✓ VOTE

POUR	8
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	8

II Ressources humaines

Convention d'adhésion au service de médecine préventive.

Madame la Présidente explique que le SIVU adhère depuis plusieurs années au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie.

La convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2023. Une nouvelle convention est donc proposée aux membres du conseil syndical à compter du 1^{er} janvier 2024. Elle est conclue pour une durée de 6 ans soit jusqu'au 31 décembre 2029.

Le taux de cotisation additionnelle applicable aux collectivités adhérentes s'établit depuis le 1^{er} juillet 2023 à 0.42 % de la masse salariale.

Le conseil est invité à se prononcer sur la convention d'adhésion au service de médecine préventive.

Décision du Conseil Syndical : La convention d'adhésion au service de médecine préventive est approuvée à l'unanimité.

✓ VOTE

POUR	8
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	8

III Questions diverses

Madame la Présidente rappelle qu'un comité de concertation rencontrera le directeur et les professeurs avec pour premier objet de cette rencontre l'implantation des jeux de cour pour lesquelles la commande doit être passée.

Des détecteurs ludiques avec smileys ont été installés dans les deux espaces de restauration afin de limiter le niveau sonore des enfants.

Des jeux pour sensibiliser les enfants aux gestes de premiers secours seront également achetés pour les temps de garderie.

La séance est levée à 19h06.

Le secrétaire
Alexandre FAUGE



La Présidente
Claudine TAVEL

